

**Comité de liaison et d'action pour la démocratie ouvrière**

## **UNE MANIFESTATION DE SOLIDARITÉ OUVRIÈRE**

Il s'est constitué en Loire-Atlantique un Comité Départemental pour la libération de GUY BEZIER. Les lecteurs de *LA COMMUNE* pourront lire par ailleurs le Manifeste publié par ce Comité. Il importe de souligner le désir sincère de tous les participants à ce Comité d'agir efficacement pour la libération de GUY BEZIER.

Certes, la tentation était grande de relier le cas de GUY BEZIER à la lutte pour le succès d'une cause qui nous est chère: le combat anti-colonialiste pour le droit du peuple algérien à disposer de lui-même.

Le Comité a cependant estimé qu'en limitant son action à la défense de la liberté individuelle d'un jeune ouvrier de Saint-Nazaire, il contribuait à la défense des libertés individuelles des Algériens arbitrairement détenus dans les prisons et les camps de concentration.

Ce Comité, la simple lecture de ses signataires le montrera, n'a pas accepté de s'élargir à des dirigeants staliniens. Non pas que les participants, et en particulier les syndicalistes signataires de l'appel, refusent l'unité d'action. Bien au contraire, en Loire-Atlantique, l'unité d'action, quand elle est nécessitée par les besoins de la lutte, et quand elle est assurée de ne pas être déviée à des fins étrangères aux intérêts ouvriers, a été la pratique constante des syndicats. Mais, dans le cas de la lutte pour la libération de GUY BEZIER, il est indispensable de noter que les staliniens de la Loire-Atlantique ont tout d'abord déclaré qu'ils ne pouvaient se solidariser du cas GUY BEZIER parce qu'il s'agissait là d'un geste individuel.

Aujourd'hui, grâce à l'action menée par des militants de toutes tendances, le cas de GUY BEZIER est devenu un cas qui émeut l'opinion publique ouvrière de tout le département. Les staliniens, en conséquence, ont décidé d'opérer un virage et de parler de ce jeune métallo condamné à cinq ans de prison.

Inutile de préciser que nous ne laisserons pas les staliniens s'en emparer. GUY BEZIER, qui n'appartient à aucun parti, qui n'était pas syndiqué, a eu, en participant à la manifestation contre la guerre d'Algérie, un réflexe élémentaire de classe, infiniment sympathique, qui ne permet aucune exploitation partisane. Ceci doit être clairement posé.

Enfin, il nous sera permis de trouver réconfortant, dans l'époque incroyable de confusion et de mépris des droits de l'homme que nous vivons, qu'il soit encore possible de réunir, pour la défense d'une victime de l'appareil répressif de la bourgeoisie, un certain nombre de camarades de toutes tendances. pour qui la solidarité ouvrière demeure un impératif qu'aucune raison d'Etat ne saurait faire oublier.

**Alexandre HEBERT**

Le 28 mai 1956, à l'appel du «*Comité Naairien pour l'arrêt de la guerre en Algérie*», plusieurs milliers de travailleurs manifestaient à l'occasion du départ de jeunes rappelés pour l'Algérie.

Au cours de cette manifestation, l'autorail régulier LE CROISIC-NANTES, qui devait emmener les rappelés, fut entouré par de nombreux ouvriers qui voulaient empêcher son départ. Plusieurs manifestants furent arrêtés mais tous furent relâchés aussitôt.

Or, quelques jours après, un jeune travailleur de 19 ans, Guy BEZIER, était arrêté à son domicile et inculpé par la suite de «*sabotage de matériel militaire*».

Le procès eut lieu au mois de juillet, au moment où les chantiers étaient fermés pour vacances. Guy BEZIER fut condamné par le tribunal militaire de RENNES, à 5 ans de prison ferme.

N'appartenant à aucun parti politique, n'étant pas syndiqué, Guy BEZIER ne peut être soupçonné d'avoir agi sur un mot d'ordre, quel qu'il soit.

Fils d'une nombreuse famille, il avait, au moment de son arrestation, deux frères mobilisés, dont un en Algérie.

Le Comité Départemental pour la libération de Guy BEZIER considère que les organisations et les travailleurs qui, dans toute la France, manifestaient à l'époque leur désaccord avec le départ des rappelés, ne peuvent abandonner Guy BEZIER. Son pouvoir en cassation ayant été rejeté, une lettre a été adressée au Président de la République pour obtenir sa grâce. Tout doit être fait pour que cette mesure intervienne le plus vite possible.

Le Comité Départemental est composé de personnalités venues d'horizons divers. Le Comité est totalement indépendant de toute formation politique et se donne pour seule tâche, en se plaçant sur un plan strictement humain, d'obtenir que Guy BEZIER soit rendu à la liberté.

Le Comité demande à la population de s'associer à son oeuvre.

#### COMPOSITION DU COMITE PROVISOIRE:

Jean GUITTON, député, St-Nazaire;  
Paul MALNOE, métallurgiste F.O., St-Nazaire;  
Michel BARTUEL, ajiste, St-Nazaire;  
Guy MENEZO, militant F.O., St-Nazaire;  
Monsieur HAZO, maire de Trignac;  
HEBERT, militant F. O., Nantes;  
LELOUP, adjoint au maire de Trignac;  
MARTIN, militant S.N.I. Nantes;  
GERNIGON, militant F.O., Nantes;  
NORANGE, St-Nazaire ;  
BERCEGEAIS, municipal F.O., Nantes;  
JARNAUD, militant F.E.N., St-Nazaire;  
MORAN-DEAU, militant laïque, Couéron;  
HUMBERT, municipal F.O., Couéron;  
COIGNAUD, métallurgiste F. O., Nantes;  
CARDINAL, militant F.E.N., Nantes;  
BOUYER, militant ajiste, Nantes;  
PENARD, alimentation F.O., Nantes;  
MARTEAU, militant F.E.N., Nantes;  
FASA, cheminot F. O., Nantes;  
CHENEAU, militant laïque, Couéron;  
MENARD J. Claude, militant ajiste, Couéron;  
BIDE, St-Nazaire;  
ASTRE, militant F.E.N.;  
HELOU François, militant F.O.. Nantes;  
DELANOE Guy, ajiste, Nantes;  
BOUTH EMY, instituteur, Nantes;  
ROUILLARD, ajiste, Couéron;  
COIFFARD, ajiste, St-Julien-de-Concelles;  
VINCENT, Ecole Technique, St Nazaire;  
THOMAS, instituteur, St Julien de Concelles;  
BETY, militant F.O., Le Pellerin;

Pour toute correspondance et envoi de fonds s'adresser à:

Michel BARTUEL, 62 rue Henri Gauthier, St Nazaire; C.C.P.: 2104-12, NANTES.